



Conseil de Quartier Saint-Louis Réunion du 27 septembre 2023

Rappel de l'ordre du jour :

1. La politique du sport à Versailles en année olympique » : intervention de Monsieur Nicolas Fouquet, Maire-Adjoint délégué au sport
2. Le Carré à l'avoine : deuxième phase d'aménagement
3. La présentation du « Code de la rue 2023 » édité par la ville de Versailles
4. La restitution de la présence du conseil de quartier au marché du 16 septembre 2023
5. Les questions diverses

1. La politique du sport à Versailles en année Olympique : intervention de Monsieur Nicolas Fouquet, adjoint au maire, délégué au sport (avec compléments de la rédaction)

Cf. Annexe n°1 (power point présenté par l'intervenant) au présent compte rendu ;

Cf. les sites de la ville de Versailles, de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et du conseil départemental des Yvelines, du Château de Versailles et d'Ile-de-France Mobilités

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), dénommé « Paris 2024 » reçoit l'appui de l'établissement public du château et de la ville de Versailles.

L'évaluation de l'impact des JO sur les quartiers versaillais n'est pas simple.

En effet, il n'est pas prévu de dispositifs spécifiques relatifs au stationnement des riverains durant le mois d'août. Les zones de stationnement gratuites le resteront.

La capacité d'accueil des spectateurs se situe entre 15 000 et 40 000 selon l'épreuve.

a) En amont des Jeux Olympiques

- Les infrastructures : l'accueil à Versailles de centres de préparation aux épreuves sportives (Centre de préparation aux Jeux CPJ) : des enjeux de territoire à terme (diapo 5)

+ Les principes : la labellisation et la modernisation des infrastructures sportives

Un centre de préparation aux jeux est un lieu d'entraînement mis à disposition des délégations françaises et étrangères par les collectivités locales qui proposent leurs équipements sportifs.

Les sites de pratiques reçoivent le label CPJ après réponse à un cahier des charges auprès de Paris 2024. Les équipements sportifs d'un centre et ses services associés doivent satisfaire à des conditions techniques précises tenant notamment à l'hébergement, la restauration, le transport, la sécurité. Le site doit regrouper au moins un centre d'entraînement sportif, un établissement médical et une solution d'hébergement et de restauration dans un périmètre de 15 minutes.

+ La Ville de Versailles a ainsi été retenue pour accueillir 3 centres de préparation :
Pour le pentathlon moderne : un centre d'entraînement au centre sportif Jean-Marc Fresnel.
Pour l'équitation : un centre d'entraînement sur le site du Club Hippique de Versailles où l'équipe de Suède va s'entraîner
Pour le hockey sur gazon : un centre d'entraînement sur le site de la Boulie du Racing Club de France.

- Des aménagements temporaires sont parfois nécessaires pour accueillir les épreuves de certains sports.

+ Ainsi par exemple pour les épreuves équestres, « une carrière » temporaire flanquée de plusieurs tribunes sera installée au niveau de l'Etoile Royale, située à l'ouest du Grand Canal, en plein cœur du parc du château ». Cette carrière accueillera deux épreuves du concours complet (une reprise de dressage et une de saut d'obstacle) ainsi que les concours de saut d'obstacles et de dressage (olympique et paralympique) ;

+ Pour le pentathlon moderne, une piscine temporaire hors sol sera aménagée pour l'épreuve de natation.

Photo de l'aménagement du château de Versailles pour les JO :

<https://www.paris2024.org/fr/site/chateau-de-versailles/>

b) Pendant les Jeux Olympiques

- L'organisation des transports et l'accès aux lieux de compétition

+ Sur son site, l'établissement public Ile-de-France Mobilités indique que les JO de Paris 2024 ce sont :

25 sites à desservir (13 dans Paris et 12 en Petite et Grande Couronne) pour les Jeux Olympiques et 17 sites (dont 10 dans Paris et 7 en Petite Couronne) pour les Jeux Paralympiques ;

50 sessions par jour pour les Jeux Olympiques (767 sessions au total dont les 2 cérémonies) et 18 sessions sportives par jour pour les Jeux Paralympiques (261 sessions au total dont les 2 cérémonies) ;

Jusqu'à 500 000 spectateurs par jour (300 000 pour les Jeux Paralympiques) ;

Jusqu'à 300 000 spectateurs par jour attendus pour les Jeux Paralympiques, qui se dérouleront pendant la période de la rentrée scolaire).

+ La question des transports et celle de la sécurité qui lui est associée sont primordiales. La ville a dû résoudre la question des transports avant même celle portant sur la sécurité.

+ Le château de Versailles sera desservi par les gares : Versailles Chantiers, Versailles Château, Versailles Rive Droite. Il est estimé que ces deux dernières gares accueilleront entre 10 et 20 % des spectateurs.

-Pour le jour de l'épreuve de cross-country du concours complet individuel, il sera possible d'accéder à pied au site en traversant le parc du château.

-Des lignes de bus directes seront mises en place entre ces gares et les lieux de compétition. Des conducteurs de bus devraient être trouvés.

De même, des navettes sont prévues pour la prise en charge des spectateurs jusqu'à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRA).

-L'aménagement de parkings n'a pas été décidé. Si l'accès des automobilistes aux lieux des épreuves n'est pas interdit, il est préférable que les spectateurs y accèdent par les transports en commun, à vélo ou à pied.

Les véhicules de secours auront un accès prioritaire aux sites de déroulement des épreuves.

- L'animation et la mobilisation du territoire

L'organisation de manifestations et conférences de janvier à juin 2024 (diapo 6)

Des manifestations, diverses actions en direction des écoles, des expositions - conférences sont organisées afin de sensibiliser la population locale aux JO.

- La sollicitation des résidents et des commerçants

Des bénévoles sont sollicités pour renseigner et orienter les spectateurs. Les commerçants ont été interrogés sur leurs capacités d'accueil.

c) Les temps des Jeux Olympiques

Le calendrier détaillé des différentes catégories d'épreuves figure sur le site de la ville (diapo 2 pour les Yvelines).

Pour information :

D'autres communes dans les Yvelines accueilleront des épreuves sportives :

Le conseil départemental et la Région Ile-de-France participent au financement des JO dans le département des Yvelines.

Présentation de la carte des épreuves à Versailles (diapo 3) et du « club 2024 » à l'ancienne Poste (diapo 5).

Le parcours de la flamme olympique ou « Relais de la flamme olympique », le 23 juillet 2024 (diapo 4)

2. Le Carré à l'avoine : la deuxième phase d'aménagement

La première phase d'aménagement du Carré à l'avoine prévoyant la pose de pavés a été réalisée en 2016.

Un membre du conseil recommande de terminer l'aménagement d'un carré avant d'engager celui d'un autre carré.

La plantation de 7 arbres constituant la seconde phase est commencée.

Des suggestions peuvent être apportées. Le plan définitif sera prêt en octobre prochain et mis en œuvre en fin d'année.

Du fait de la plantation de nouveaux arbres, la suppression de quelques places de stationnement (4 à 5 places) apparaît inévitable. Les services municipaux étudient actuellement les possibilités de maintenir au maximum le nombre de places.

En ce qui concerne la circulation des motos à proximité des terrasses et des restaurants, l'accès devrait leur être interdit. Il leur sera proposé un stationnement spécifique dans la partie vers la rue d'Anjou.

La signalétique sera renforcée.

La réflexion est en cours sur le déploiement des bornes électriques. Aucune décision n'est prise à ce jour.

A propos de l'éclairage, les membres du conseil de quartier peuvent faire des propositions pour l'installation de réverbères ou de candélabres sur les places.

3. La présentation du « Code de la rue 2023 » édité par la ville de Versailles

Le « Code de la rue 2023 » est destiné à tous. Engagé par le gouvernement en 2006, il s'agit de leur faire connaître le code de la route en milieu urbain, la réglementation applicable à tous les usagers de la rue et tout particulièrement aux vélos et trottinettes.

Un fascicule vient d'être édité, disponible à la mairie. Plusieurs exemplaires sont distribués aux membres du conseil.

4. La restitution de la présence du conseil de quartier au marché du 16 septembre 2023 : la réaction et l'expression des habitants

La présence du conseil de quartier au marché Saint Louis a été organisée le 16 septembre 2023, date de la journée du patrimoine. Un membre du conseil restitue la réaction des habitants et relaie leurs remarques.

Les principales remarques sont les suivantes :

Le quartier est agréable, la ville propre ;

Le réaménagement des carrés est réussi, notamment le carré au Puits ;

Le niveau de couverture médicale du quartier pourrait devenir insuffisant ;

Le non-remplacement de certains commerces est préoccupant ;

Le délabrement du passage Saint-Louis est dangereux. Bien qu'il s'agisse d'une propriété privée, la ville a-t-elle les moyens d'y remédier ;

Les armoires à fibres restent souvent ouvertes, c'est préoccupant ;

La voirie et la circulation : le carrefour à l'intersection de la rue de l'Orangerie et de la rue du Maréchal Joffre manque de visibilité aux heures scolaires pour les piétons (ce sujet sera soumis à la commission voirie) ;

Le carrefour à l'intersection de la rue Royale et de la rue du Général Leclerc : les feux provisoires ne sont pas visibles ;

La pertinence du maintien de certaines places de livraison rue Saint-Honoré est posée ;

Les places de stationnement du quartier devraient faire l'objet d'un audit ;

Des points de compostage sont envisagés au parc Balbi et au jardin des Récollets ;

Le courrier est souvent délivré de manière aléatoire par la Poste ;

La ligne C du RER fonctionne mal : retards ou suppressions de trains.

5. Les questions diverses

a) L'office de tourisme

Des membres du conseil déplorent que les travaux en cours de construction de l'office du tourisme, place Lyautey en face de la gare Rive Gauche, ne permettent plus aux piétons de faire le contournement en toute sécurité.

b) Les prochaines manifestations

Les manifestations culturelles dans le quartier :

« La nuit de la création » se tient le samedi 7 octobre 2023 de 19h à 23h. Elle est consacrée à la découverte des artistes contemporains du territoire. Il y a des lieux prévus dans le quartier Saint-Louis comme La Rotonde.

Pour plus de détails, consulter le site de la ville.

« Parcours dans les ateliers d'artistes de Versailles » : les 7 et 8 octobre 2023 de 11 h à 19 h dans les salons de l'hôtel de ville

Pour plus de détails, notamment sur les œuvres à découvrir par lieu, consulter le site de la ville.

L'exposition « Trésor des bibliothèques de Versailles » du 16 septembre au 16 décembre à la Bibliothèque Centrale, rue de l'Indépendance américaine.

Pour plus de détails, consulter le site de la ville.

« La journée de l'arbre » la Ville a organisé le 30 septembre dernier au Parc Balbi une journée intitulée « Journée de l'Arbre : notre allié pour demain ».

L'initiative municipale en matière d'emploi : dans le cadre de la 3ème année des RDV de l'emploi, la ville organise le jeudi 12 octobre de 9h à 13h à l'hôtel de Ville, le « RDV de l'emploi des femmes ».

Pour plus de détails, consulter le site de la ville.

c) Autres remarques des membres du conseil

La pharmacie Raphael, rue Royale

Des membres du conseil remarquent que la vitrine de la pharmacie n'est toujours pas réparée. Son dossier est en cours d'instruction.

d) Rappels

La visite de l'École du Paysage est prévue le 5 octobre à 14h

La prochaine réunion de la commission voirie est prévue le mardi 7 novembre à 15h

La prochaine réunion du conseil de quartier se tiendra le 13 décembre 2023 à la maison de quartier.